



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Etienne PERIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUD, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Louis COTTIGNY.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2025 HABITAT ACCOMPAGNÉ

(N°2025-358)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.114-1 et suivants et L.241-1 et suivants ;

Vu la stratégie nationale pour le développement de l'offre d'habitat inclusif approuvée par le Comité Interministériel du Handicap lors de sa réunion du 02/12/2016 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-530 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Schéma Autonomie 2023 - 2027 : Vivre en autonomie dans un département inclusif » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec

vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2017-79 de la Commission Permanente du 06/03/2017 « Stratégie relative à l'Habitat accompagné des personnes en situation de handicap - Cahier des charges de l'Habitat accompagné, demandes de subvention d'investissement du GAM et de l'APF » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 71 850 € à l'APEI GAM (Groupement Arras Montreuil), pour le projet décrit au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 42 000 € à l'APEI de Lens et environs, pour le projet décrit au rapport et en annexe 2 joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions portant octroi de la subvention d'investissement respectivement avec l'APEI GAM et l'APEI de Lens et environs, dans les termes du projet joint en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 :

Les dépenses versées en application des articles 1 et 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-425C08	20422/90425	Subventions d'équipements aux établissements pour personnes handicapées	6 060 000,00	113 850,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Demande de subvention

Habitat inclusif « Le Cabestan » de Berck



Demande de subvention pour l'amélioration et l'adaptation des 14 logements de l'Habitat Inclusif « Le Cabestan », favorisant une réponse qualitative aux personnes en situation de handicap, privilégiant la fonctionnalité, la sécurité et l'optimisation de l'espace.



La résidence « Le Cabestan » a ouvert ses portes le 15 août 2021. Elle permet un accès à un logement inclusif pour 15 personnes en situation de handicap mental avec pour certaines une pathologie psychiatrique associée.

A ce jour, **trois types de publics** expriment leur adhésion au projet proposé.

De là, se dessine trois profils de public qui ont pu évoquer l'intérêt porté à l'habitat Inclusif :



Le premier est constitué de personnes ayant atteint ou dépassé l'âge de soixante-deux ans. Ces jeunes retraités d'ESAT ont vécu dans des logements de proximité dépendants des foyers d'hébergement où, ils ont acquis les compétences de base de l'entretien et de la gestion d'un lieu de vie. N'envisageant pas pour le moment d'entrer en maison de retraite car se sentant en décalage avec les personnes accueillies dans ces établissements, ils souhaitent pouvoir jouir d'un logement individuel leur permettant de poursuivre leur parcours de vie dans le cadre d'une autonomie mesurée et sécurisée. Ils craignent également l'isolement et apprécient une présence éducative pour les orienter dans leur démarche d'accès à la cité et aux loisirs.



Le second profil se caractérise par un parcours en logement autonome avec l'accompagnement d'un SAVS.

Toutefois, ces adultes parfois sortis des hébergements sur un coup de tête, montrent aujourd'hui sous l'effet de leur avancée en âge une lassitude et une difficulté à supporter l'isolement de leur situation.

Face à un environnement parfois hostile, ils souhaitent retrouver une sécurité et un espace relationnel de proximité ainsi que la possibilité d'échanger et de cultiver des liens avec des personnes connues. Certaines d'entre elles ont vécu des ruptures de couple, des décès d'aidants familiaux, réduisant de fait, un espace relationnel parfois déjà limité.



Enfin, l'habitat inclusif fait aussi écho chez des adultes, qui désirent quitter leur domicile familial ou l'établissement d'hébergement qu'ils fréquentent. Ils veulent trouver dans le projet proposé un sas leur permettant d'expérimenter leurs capacités avec une présence éducative régulière. Ils positionnent alors **le professionnel comme un médiateur** avec l'environnement inconnu les aidant à éviter les dérives.



Le projet concerne 15 personnes en situation de handicap qui bénéficient de 12 studios et de 2 appartements F3 permettant la réalisation de projet de couples ou de colocation.

Les locataires peuvent également avoir accès à un espace collectif de 50 mètres carrés environ qui facilite :

- ☛ Une vie sociale,
- ☛ Des ateliers d'apprentissage,
- ☛ Un soutien à la convivialité
- ☛ Et une veille mutuelle.

Ces logements sont situés 39 Rue Aux Raisins à Berck-Sur-Mer (62600) à proximité des commerces, moyens de transport et de communications. L'accès à de multiples activités est possible dans la commune et plus largement sur la côte d'opale.

IDENTIFICATION DES BENEFICIAIRES DE L'AVP

Habitant	Date d'arrivée	Par qui a été orienté l'habitant ?	Critère d'éligibilité à l'AVP	Age		Lieu de vie antérieur	N° du logement	Besoins	Montant
				Type de handicap					
1									
2									
3									

Habitant	Montant	Besoins	N° du logement	Lieu de vie antérieur	Age		Critère d'éligibilité à l'AVP	Par qui a été orienté l'habitant ?	Date d'arrivée	Nom Prénom
					Type de handicap					
4										
5										
6										

Habitant	Date d'arrivée	Par qui a été orienté l'habitant ?	Critère d'éligibilité à l'AVP	Age		Lieu de vie antérieur	N° du logement	Besoins	Montant
				Type de handicap					
7									
8									
9									
10									

Habitant	Nom Prénom	Date d'arrivée	Par qui a été orienté l'habitant ?	Critère d'éligibilité à l'AVP	Age		Lieu de vie antérieur	N° du logement	Besoins	Montant
					Type de handicap					
11										
12										
13										

Habitant		Date d'arrivée	Par qui a été orienté l'habitant ?	Critère d'éligibilité à l'AVP	Age		Lieu de vie antérieur	N° du logement	Besoins	Montant
	Nom Prénom				Type de handicap					
14										
15										

Exemple d'une cuisine actuelle



Projet d'aménagement prévu :



Une réponse garantissant inclusion sociale, vie autonome en milieu ordinaire dans un environnement adapté et sécurisé

L'équipe d'intervention est composée de deux éducateurs spécialisés qui interviennent à hauteur d'un temps plein sur l'ensemble de la semaine. Ils travaillent conjointement et en collaboration directe avec les professionnels du SAVS de Berck/Etaples, pour les personnes ayant sollicitées ce type d'accompagnement.

Les prestations proposées sont :

⇒ **PRESTATION 1 : Aide à l'accès au logement.**

Aider le bénéficiaire à préparer son déménagement, à organiser le domicile, à réunir le matériel et mobilier nécessaires à une gestion de l'espace sécurisé.

Modalité d'évaluation : chaque participant doit avoir intégré son nouveau lieu de vie dans de bonnes conditions de sécurité dans le mois de la remise officielle des clefs.

⇒ **PRESTATION 2 : Développer chez les personnes accompagnées les compétences nécessaires à une vie en bon voisinage**

Au travers de la mise en place d'un conseil de locataires, les intervenants s'attachent à favoriser un climat relationnel propice à une bonne relation au sein de l'habitat inclusif.

Modalité d'évaluation : Un comité de locataire est mis en place. Il fonctionne à minima 6 fois par an et fait l'objet de comptes rendus consultables.

⇒ **PRESTATION 3 : un soutien moral et psychologique**

L'équipe d'intervention aide par sa présence quotidienne les personnes à faire face à des épisodes difficiles, des moments d'anxiété ou de découragement. Les professionnels contribuent à une reprise de confiance en soi et à une valorisation de l'image de soi.

Cet accompagnement vise également à rompre l'isolement par des temps partagés dans la journée au travers de propositions d'actions communes mutualisées.

Modalité d'évaluation : Une présence quotidienne est assurée. Une action mutualisée est organisée à minima toutes les semaines.

⇒ **PRESTATION 4 : Suivi de la santé**

L'équipe d'intervention dispense une information sur le réseau de soins existant en clarifiant le rôle des différents spécialistes. Il peut éventuellement contribuer au choix d'un praticien.

Les professionnels facilitent le suivi en matière de santé en relayant les demandes de bilans médicaux proposés par les différents praticiens.

Les intervenants proposent des actions de prévention en matière d'hygiène de vie, d'équilibre alimentaire, d'hygiène corporelle, de contraception, de prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, des stupéfiants Celles-ci font l'objet d'invitations de nos partenaires de proximité.

Modalités d'évaluation : Des actions collectives de prévention sont développées au cours de l'année avec une traçabilité de celles-ci.

⇒ **PRESTATION 5 : Mobiliser les potentialités de chacun pour créer les conditions d'une participation sociale**

L'équipe d'intervention peut au travers d'une approche collective offerte par le dispositif, proposer des activités ou un accompagnement dans les équipements et associations de loisirs de proximité.

Ces actions se traduisent par une participation à des spectacles, des activités sportives et de loisirs, des fêtes locales pour susciter l'envie d'avoir des projets et une vie au cœur de la cité. Elles sont également un moyen d'expression et d'amélioration, de développement des facultés intellectuelles, créatrices, artistiques, sportives ou culturelles.

Modalités d'évaluation : chaque locataire doit recevoir une information sur les possibilités offertes par les infrastructures de proximité en termes de loisirs ou d'accès à la culture. Chaque demande peut déboucher sur un accompagnement direct auprès des interlocuteurs qui dispensent l'activité souhaitée.

⇒ **PRESTATION 6 : Développer les compétences parentales au besoin**

L'équipe d'intervention aide la personne à construire un espace relationnel le plus favorable à une bonne relation parents/enfants. Il renforce et clarifie parfois les conseils donnés par des différents intervenants (PMI, service social, école, garderie ...) Il facilite la mise en place de moments de détente partagés, en proposant des promenades au parc, des activités ludiques ou culturelles comme une adhésion à des activités périscolaires, le centre aéré ou encore les spectacles pour enfants. Il peut être également un acteur en termes d'apprentissage des gestes nécessaires à l'éducation des enfants. (Bain, hygiène, alimentation)

⇒ **PRESTATION 7 : conseil et accompagnement de la situation familiale**

Les professionnels peuvent être amenés à faciliter une médiation entre l'utilisateur et son conjoint ou avec d'autres membres de sa famille. Cette aide peut se situer dans des relations conflictuelles ou dans une volonté de rapprochement.

Modalités d'évaluation N° 6 et 7 : Chaque demande en la matière fait l'objet d'un travail de concertation d'équipe avec les partenaires concernées.

⇒ **PRESTATION 8 : Accès aux droits et aux démarches administratives**

L'équipe d'intervention définit des actions pour aider la personne à connaître ses droits et ses devoirs.. Un travail de partenariat est engagé avec les professionnels du SAVS qui collaborent avec les représentants légaux éventuels, les services des administrations auxquels les usagers peuvent avoir recours (CAF, PMI, MDPH, Maison de l'autonomie, services fiscaux, CPAM, mairie, sous-préfecture, ...)

valides (carte vitale, mutuelle, carte d'identité, compte bancaire, factures).

Modalités d'évaluation : chaque locataire se verra proposer les réunions d'accès aux droits organisées par le SAVS

⇒ **PRESTATION 9** : Apprentissage de la gestion d'un budget

L'équipe d'intervention peut en collaboration avec les personnes accompagnées et ou leur mandataire judiciaire soutenir la réalisation des actes économiques de base, prévoir un budget et suivre ses comptes.

Les professionnels pourront aider à faire des choix, anticiper les dépenses et aborder une forme d'épargne pour la réalisation d'un projet futur dès lors qu'une fin de prise en charge SAVS est actée.

Modalités d'évaluation : Au travers des différents ateliers collectifs, une sensibilisation est apportée à la gestion du budget : achats, menus, diététique, cuisine, sorties brocante...)

⇒ **PRESTATION 10** : Gestion du lieu de vie

L'équipe d'intervention propose un apprentissage des actions nécessaires à la tenue du logement :

Modalités d'évaluation : Des réunions thématiques ponctuelles sont proposées à la demande

⇒ **PRESTATION 11** : Participation à la vie sociale

L'équipe d'intervention contribue à développer l'inclusion des locataires de l'habitat inclusif. Ils favorisent les contacts avec l'environnement social par des mises en situation régulières. Celles-ci pourront permettre un ajustement et une utilisation des codes sociaux adaptés. (Formules de politesse, civisme, présentation de soi, respect de l'autre ...)

Modalités d'évaluations : Les habilités sociales sont travaillées en groupe lors des actions collectives menées au cœur de la cité. Après chaque activité, un compte rendu est réalisé.

⇒ **PRESTATION 12** : Assurer la sécurité de chacun

Les professionnels proposent un apprentissage du respect des règles de sécurité de la vie quotidienne et des modalités de contacts en urgence des services de sécurité. (Police, pompiers, SAMU, hôpital, centre antipoison)

Les logements de la résidence sont également équipés de détecteurs de fumée individuels et d'un accès sécurisé.

Modalités d'évaluation : L'ensemble des conduites à tenir en cas d'urgence sont abordées régulièrement avec les locataires Un temps est consacré aux dispositions à prendre en cas de canicule.

Des exemples de nos actions collectives



**Moment convivial dans le jardin
du Cabestan.**



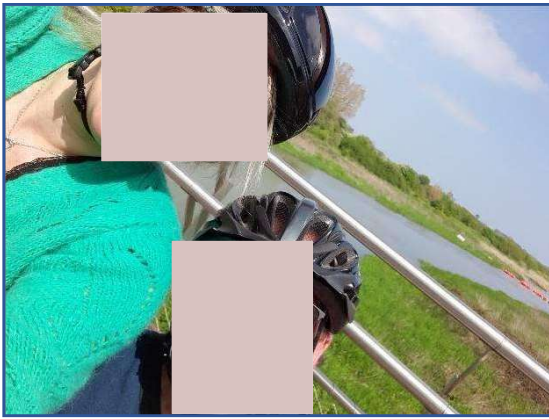
**Confection de quiches dans
l'espace collectif.**



**Participation à la collecte
des Restos du Cœur.**



Visite du Musée Louvre Lens.



Sortie vélo.



**Fête des Voisins
autour d'un barbecue.**



**Participation à l'opération
« Nettoyons la Nature » sur la
plage de Merlimont.**



**Participation au Festival
de l'Oiseau
à Berck.**

Un projet de vie sociale en mouvement permanent

Par le biais des réunions de locataires à raison d'une tous les 2 mois, ces derniers peuvent exprimer leurs souhaits quant au projet de vie sociale et partagée. De plus, les temps d'échanges informels sont nombreux et permettent de faire émerger divers idées et projets.

Trois commissions (*professionnels/locataires*) sont mises en place au sein du Cabestan afin de co construire et co organiser le PVSP :

- ☛ **Une commission « actions collectives »** qui est en charge de construire le planning des actions en fonction des souhaits des locataires, recueillis lors des réunions, et d'organiser sur le terrain la mise en place de ces actions.
- ☛ **Une commission « embellissement du Cabestan »** qui est en charge d'animer et de mettre en place différentes actions afin d'embellir la Résidence (journées jardinage, choix de fleurs...etc)
- ☛ **Une commission « logistique et technique »** qui est en charge de recueillir et lister les soucis techniques rencontrés dans les logements par les habitants ou dans les espaces communs et de chercher ensemble les meilleures solutions.

La participation sociale des habitants, développement de la citoyenneté et du pouvoir d'agir

- ☛ Réunions d'Accès aux Droits Co construites avec des personnes accompagnées et proposées aux personnes accompagnées par le SAVS, le FH et celles vivant à l'Habitat inclusif.
- ☛ Participation à la collecte nationale des Restos du cœur

L'animation du projet de vie sociale et des temps partagés, utilisation des espaces communs, programmation de sorties, visites...

A raison de plusieurs fois par mois, des propositions de sorties et de visites diverses et variées sont proposées aux locataires du Cabestan (3 à 4 par mois)

En 2024, une cuisine équipée a été installée dans l'espace commun ce qui permet de proposer des activités « cuisine » et de partager des repas.

La coordination des intervenants permanents et ponctuels	
Actions/outils mis en œuvre pour garantir la coordination des intervenants <i>(réunion de coordination, planning /partagé...)</i>	Nous rencontrons régulièrement les professionnels du SAVS et du SAMSAH qui accompagnent la majorité des locataires. Nous communiquons par mails ou téléphone avec les MJPM si nécessaire et une rencontre physique est possible si besoin. Il est fréquent de rencontrer les professionnels des services d'aide à domicile avec lesquels nous échangeons mais également avec les IDE à domicile. Nous laissons le soin aux locataires de prévenir leurs intervenants extérieurs de leur absence en cas d'activités ou de sorties. Un locataire est accueilli en SAJ la journée et nous avons su mettre en place une communication fluide avec cet établissement. Nous avons d'ailleurs été conviés à sa dernière réunion de projet. Nous sommes en lien avec l'Habitat Inclusif du Groupe Hopale de Berck et l'Habitat Inclusif « le Bel Air » de l'APEI d'Arras. Une activité partagée est programmée pour le second semestre 2025.
Facilitation de la relation avec le propriétaire sur les aspects logistiques et techniques	
Activités/actions mises en œuvre pour faciliter la relation avec le propriétaire et la gestion logistiques et techniques	Contact par mail avec et visites sur place pour engager les travaux d'entretien et/ou de remise en état. Une rencontre a eu lieu en mars 2025 et a permis d'avancer sur la réfection des balcons, de l'étanchéité des enduits extérieurs. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un contrat de maintenance concernant la gestion technique des logements. Coordination avec l'agent technique si absence des éducateurs

Un partenariat riche et varié :

La résidence « Le Cabestan » bénéficie de l'ensemble des partenariats construits de longue date par le groupement Arras/Montreuil (*CF Carte partenariale du GAM sur le littoral*).

Bien entendu, la société HLI en sa qualité de bailleur social est un soutien majeur de notre projet.

Les conventions passées avec le SAMSAH de l'UGECAM, LE SAVS, les ESATS, les acteurs de la santé sont également des atouts non négligeables.

La carte partenariale du Groupement ARRAS MONTREUIL

Sur le secteur littoral

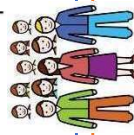
Filière Déficience
Réseau Unapei
APF France Handicap
Association Cazin Perrochaud
Fondation Hopale
SAMSAH UGECAM la Molière
CRA ; CREHPsy ;
Equipe mobile du littoral
CREAI Hauts de France
Réseaux Handicap et Troubles
psychiques
HANDEO
PEP
IME RANG DU FLIERS
EHPDAHAA
Foyer logement ETAPLES
PMI
EHPADS, UVPHAS

- évaluation fonctionnelle et diagnostique
- offre sociale et médico-sociale
- liaison avec la MDPH

- Soutien aux

Maison de l'Autonomie du MONTREUILLOIS
Plateforme territoriale Aide aux aidants du MONTREUILLOIS
MAIA du MONTREUILLOIS
Accueil temporaire
Adhérent GRATH + SARAH
Place de répit IME FRUGES

Expertise Handicaps



Aide aux aidants

Personnes en situation de handicap ;
Parents ; aidants

Services aux personnes

- Ouverture sur l'environnement
- Participation sociale
- Insertion par l'emploi
- Habitat

Education nationale
Cap Emploi
Decalquo
Habitat hauts de France
Pas de calais Habitat
HLI
Réseau bailleurs privés
Réseaux culturels des communes de BERCK/ETAPLES/FRUGES
Centre social d'ETAPLES et de BERCK
SIAO de BERCK
CHRS de BERCK

Promotion Santé

- Projet et p des persor
- Hygiène et

Centre Hospitalier de l'arrondissement de MONTREUIL SUR MER
CMP, hôpitaux de jour
Maisons médicales
Consultations addictologies CHAM
Clinique du littoral
Clinique des acacias
Hôpital CALVE, hôpital CALOT
SSIAD littoral et canton de Fruges et Fauquembergues
HAD du littoral
IDE et ergothérapeutes en exercice libéral
Projet Ma s@nté 2.0
GEM Le bel envol de Boulogne sur mer

La logique de la demande de subvention

Cette demande de subvention s'inscrit dans une volonté d'amélioration des conditions de vie des locataires. Les constats actuels montrent des difficultés en termes d'accessibilité des équipements de cuisine et de salles de bain. La sécurité doit être renforcée à notre sens par un renouvellement de matériel adapté à la compréhension des personnes accompagnées.

Ceux-ci sont aujourd'hui de plus en plus demandeurs de mettre en œuvre les apprentissages culinaires au sein de leur logement. Cette volonté de « mieux manger » contribue à notre action de prévention en matière d'hygiène alimentaire, de convivialité et de pair-aidance au sein de la résidence.

Les projets d'aménagement proposés pourraient contribuer à optimiser les espaces pour favoriser l'ergonomie et faciliter les déplacements et les tâches culinaires.

Par-delà, la qualité de l'air pourra être améliorée par la pose de hotte aspirante, avec des équipements modernes, efficaces et économe en énergie, ce qui réduit les coûts optionnels.

De ce fait, ces nouveaux équipements ménagers faciliteront l'envie de « cuisiner ».

En ce qui concerne les salles de bain, nous souhaitons les équiper de parois de douche et de barres de maintien, pour éviter les chutes et permettre un entretien plus aisé. Cette opération s'inscrit dans l'idée de permettre un maintien dans le logement dans la durée et prévenir les effets du vieillissement.

Calendrier de réalisation :

- Pour l'équipement des cuisines, les fournisseurs ciblés seraient en mesure de démarrer les travaux sur le dernier trimestre 2025.
- Pour les salles de bains, les interventions pourraient débuter à compter du mois de Novembre 2025.

Budget :

Afin de réaliser l'ensemble des équipements nécessaires à ce projet, nous sollicitons une subvention de 72 000€.

(à vérifier après les devis barres d'appui) => (Cf : Annexe 2)

Appartement 101 : 4380 € Cuisine + 1100 € paroi de douche + 170 € barre d'appui = 5650 €

Appartement 102 : 4010€ Cuisine +1100 € paroi de douche+ 170 € barre d'appui = 5280 €

Appartement 103 : 4660€ Cuisine + 1100 € paroi douche + 170 € barre d'appui = 5930 €

Appartement 104 : 4720€ + 170 € barre d'appui = 4890 €

Appartement 105 : 4820 € + 170 € barre d'appui = 4990 €

Appartement 111 : 4180€ Cuisine + 1100 € paroi douche = 5280 €

Appartement 112 : 4900 € Cuisine

Appartement 113 : 4380€ Cuisine + 1100 € paroi de douche = 5480 €

Appartement 114 : 4280€ Cuisine + 1100 € paroi de douche = 5380 €

Appartement 115 : 4480€ Cuisine

Appartement 116 : 4990€ Cuisine + 1100 € paroi de douche = 6090 €

Appartement 117 : 4590€ Cuisine

Appartement 118 : 4850€ Cuisine

Appartement 119 : 4910€ Cuisine + 170 € barre d'appui = 5080 €

Total : 64 150€ cuisine + 7 700€ parois de douche = 71 850€

Pour le financement des barres d'appui de salles de bains, nous envisageons de solliciter des subventions individuelles auprès de la CARSAT, l'ANAH ou dans le cadre de l'APA ou de la PCH.

Nous pourrions également demander une participation éventuelle du locataire concerné et de l'APEI de l'arrondissement de Montreuil-Sur-Mer. Le coût total des barres de maintien s'élève à 1020€.

Conclusion

Nous souhaitons remercier par avance, le Conseil Départemental pour l'intérêt porté à notre demande de subvention, susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble des locataires de la résidence « Le Cabestan ».

Merci à [REDACTED] pour son aide pour le montage de ce projet.



Le mot des représentants des locataires :

« On sera content de pouvoir avoir les belles cuisines qu'on nous a montré en photos »

« On va pouvoir bien ranger nos casseroles »

« Le rideau de douche, ce n'est pas pratique, ça éclabousse partout.. »

Annexe 1

Exemples de comptes-rendus
D'action collectives
De l'Habitat Inclusif « Le Cabestan »

Compte rendu de l'action collective « Hauts de France propres » du 16.03.2025

Encadrants : [redacted] éducatrice spécialisée et assistante de service social.

Participants : [redacted]

[redacted] était également inscrit mais malgré plusieurs passages la veille et le matin même pour lui rappeler l'heure, [redacted] n'était pas prêt pour l'horaire de départ.

Nous nous sommes rendus à Merlimont ce dimanche 16 mars afin de participer aux ramassages qui ont lieu les 14,15 et 16 mars 2025 dans toute la région. N'ayant pas pu participer à celui de Berck organisé le vendredi, nous avons décidé de participer à celui de Merlimont.

Le rendez-vous était prévu à 9h30 près de l'office de tourisme de Merlimont. Autour d'un café, nous faisons connaissance avec les autres participants : Mme la Maire et des élus, un agent de l'ONF, des adhérents d'une association de randonnée et des merlimontois. L'accueil est chaleureux.



Nous nous mettons en route vers la plage où nous attend un cheval de trait, Lilas, qui va nous accompagner tout au long de cette matinée afin de nous aider à transporter les déchets ramassés.

De 9h30 à 12h30, nous marchons 8km et ramassons plusieurs kilos de déchets. L'ambiance est conviviale sous un beau soleil de Mars.

[redacted] discutent facilement de choses et d'autres avec les différents participants et sont totalement intégrés au groupe.

Le Cabestan est même remercié via le Facebook de la mairie de Merlimont.

Conclusion :

Les actions citoyennes de ce type sont fortement appréciées par les locataires qui aiment se rendre utiles et participer de manière solidaire à la vie de la Cité.



Merlimont en Côte d'Opale

1 h · 🌐

🌿 **HAUTS DE FRANCE PROPRES** 🌿

👉 Dans le cadre de l'opération Hauts de France propres, la commune et l'ONF ont accompagné un groupe afin d'effectuer un nettoyage du pied de dunes et de la réserve biologique de la Côte d'Opale.

Plusieurs kilos de déchets ont pu être collectés grâce à la participation bénévole d'Equus Urbis, entreprise spécialisée dans la traction animale, venue avec Lilas, une jument de traie de 4 ans qui a sorti des déchets du sable et les a transporté jusqu'aux conteneurs du club nautique. 🐎

Un grand merci aux merlimontois, à l'association Rand'opale et aux habitants de la résidence inclusive de l'APEI de Berck qui ont participé à ce geste citoyen 🙏🙏

👍❤️ 24

5 partages

👍 J'aime

🗨️ Envoyer

➦ Partager

Compte rendu de l'action collective « Concert Musique classique » du 08.03.2025

Encadrants : [redacted] éducatrice spécialisée et assistante de service social.

Participants : [redacted]
[redacted]

Organisation/Inscriptions :

Absents/Occupés : [redacted]
[redacted]

Refus : [redacted]

Sachant que je devais réserver les places à l'avance, j'ai fait le week-end précédent le tour des locataires afin de proposer cette action collective.

Souhaitant continuer notre parcours culturel (théâtre, musée, concert...), nous sommes partis ce samedi 07 Mars 2025 à 15h vers Abbeville afin d'assister à un concert de l'Orchestre d'Harmonie; les participants sont tous prêts à l'heure dite, exception faite de [redacted] qui a de grandes difficultés à se repérer dans le temps, malgré le fait que je sois passée une heure avant le départ afin de lui conseiller de commencer à se préparer.

Après 1h30 de balade dans le centre ville d'Abbeville, nous nous sommes rendus au Conservatoire de la Baie de Somme. Certains participants connaissent ce lieu car nous avons déjà assisté à une pièce de théâtre à ce même endroit.

Devant une salle comble, 70 musiciens à vent et percussions jouent pendant plus d'1h30. Le répertoire choisi fait référence à différents films.

A la fin du concert, [redacted] va de lui-même saluer la cheffe d'orchestre afin de la remercier pour ce concert. Les autres participants le suivent et un échange plein d'enthousiasme et de bienveillance a lieu. Les participants font part de leur émerveillement face à tous ces musiciens et expliquent que c'est la première fois qu'ils assistent à un concert de musique classique. La cheffe d'orchestre semble émue par cet élan de sympathie et leur propose de venir assister à un spectacle où l'Harmonie joue également le 24 Mai au Théâtre d'Abbeville.

Sur la route du retour, les locataires échangent entre eux sur leurs ressentis : « ça m'a donné des frissons ! » « oh et quand ils se mettent à tous jouer ensemble ça vibre dans tout le corps ! ». Tous les participants semblent très heureux de cette soirée.

J'avais au préalable acheté des pizzas, sachant que nous rentrerions tard dans la soirée. Nous nous sommes donc installés dans la pièce commune afin de finir cette journée tous ensemble dans la convivialité. L'ambiance est animée par les rires et les discussions diverses.

Conclusion :

Les locataires apprécient grandement ce rythme d'une action collective proposée par week-end. De plus, les sorties culturelles rassemblent de plus en plus de participants et j'observe que ces derniers sont de plus en plus à l'aise dans les différents endroits où nous nous

rendons, prenant l'habitude des différents lieux et ambiance. Enfin, comme toujours, les sorties en soirée sont très appréciées, permettant de casser la routine de la semaine.



Compte rendu de l'action collective « Sortie Théâtre » du 22.02.2025

Encadrants : [redacted], éducatrice spécialisée et assistante de service social.

Participants : [redacted]
[redacted]

Organisation/Inscriptions :

Absents/Occupés : [redacted]
[redacted]

Refus : [redacted]

J'ai fait l'après-midi même le tour des locataires afin de proposer à nouveau cette action collective.

Nous sommes partis vers 19h30. Tous les participants étaient à l'heure, en ayant mangé comme prévu, hormis [redacted] qui n'était pas habillé ; nous l'avons donc attendu et ce dernier s'est excusé.

Sur le trajet, les participants parlent de leur propre participation pour certains à des pièces de théâtre dont ils gardent un très bon souvenir !

Arrivés au théâtre de Montreuil, nos places nous attendent, les ayant réservées au préalable.

La salle est comble et le spectacle commence. Pendant deux heures, la comédie fait rire à de très nombreuses reprises les locataires.

A la fin du spectacle, les comédiens nous attendent à la sortie du théâtre. Les participants les félicitent et semblent très fiers d'aller saluer [redacted] [redacted] éducateur au foyer de vie d'Etaples.



Sur la route du retour, chacun se remémore des moments clés du spectacle. Tous semblent ravis d'avoir participé à cette action collective et demandent à ce qu'une sortie au théâtre soit renouvelée prochainement.

Conclusion :

Nous avons déjà organisé une sortie au théâtre au printemps dernier et cette action collective avait fortement plu. Il est à noter que les sorties en soirée sont fortement

appréciées par les locataires, cet horaire leur permettant de participer à la vie de la Cité d'une manière différente qu'en journée.



Compte rendu de l'action collective « Repas TARTIFLETTE » du 16.02.2025

Encadrants : [redacted] éducatrice spécialisée et assistante de service social.

Participants : [redacted]

Organisation/Inscriptions :

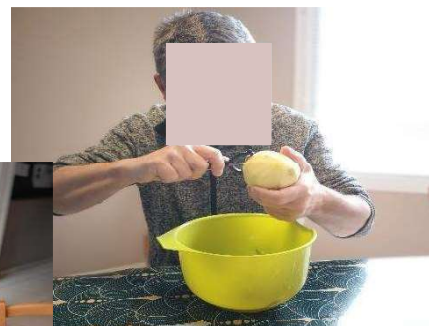
Absents/Occupés : [redacted]

Refus : [redacted]

J'ai fait le matin même le tour des locataires afin de proposer à nouveau cette action collective.

Puis [redacted] m'a accompagnée afin de faire les courses.

Nous avons préparé deux gâteaux aux pommes avec [redacted]



Le reste des participants nous a rejoints vers midi pour préparer la table.

La tartiflette étant un repas convivial, les locataires vivant seuls ont peu l'occasion d'en manger et se sont faits plaisir avec le fromage et la charcuterie ! Les gâteaux aux pommes sont également appréciés et certains locataires en ont demandé la recette.

L'ambiance est conviviale et chacun s'exprime librement, dans le respect des uns et des autres. Tous les convives aident à servir et desservir.



Un repas mexicain est sollicité par les participants. Ce sera le thème de notre prochain repas !

Conclusion : la confection et le partage de repas permet d'acquérir des notions en cuisine et de rompre l'isolement. Cette action est plébiscitée par de nombreux locataires et d'eux-mêmes ils souhaitent la renouveler.



Educatrice spécialisée et Assistante de Service Social,
Habitat Inclusif « Le Cabestan ».

Compte rendu de l'action collective « Marche à Merlimont » du 21.07.2024

Encadrants : [redacted] éducatrice spécialisée.

Participants : [redacted]

Nous sommes partis à 10h ; ces messieurs se montrent ponctuels avec des tenues adaptées.

Il fait particulièrement doux aujourd'hui et la balade est agréable. Ces messieurs discutent tranquillement tout en marchant. Nous mettons environ 35mn à réaliser le sentier dunaire.

L'ambiance est conviviale et tous les participants sont très bienveillants les uns envers les autres.

Sur la route du retour, ces messieurs expriment leur satisfaction d'avoir pris l'air de bon matin et profiter du beau temps.

Conclusion :

Cette marche a permis la pratique d'une activité sportive en toute convivialité, de s'oxygéner et de renforcer les liens entre voisins.

Educatrice spécialisée et Assistante de Service Social,
Habitat Inclusif « Le Cabestan ».



Annexe 2

DIVERS DEVIS



Demande de subvention d'investissement



Projet d'habitat inclusif de Liévin

à destination 7 personnes en situation de handicap

Adaptation de logements pour les personnes en situation
de handicap

2025

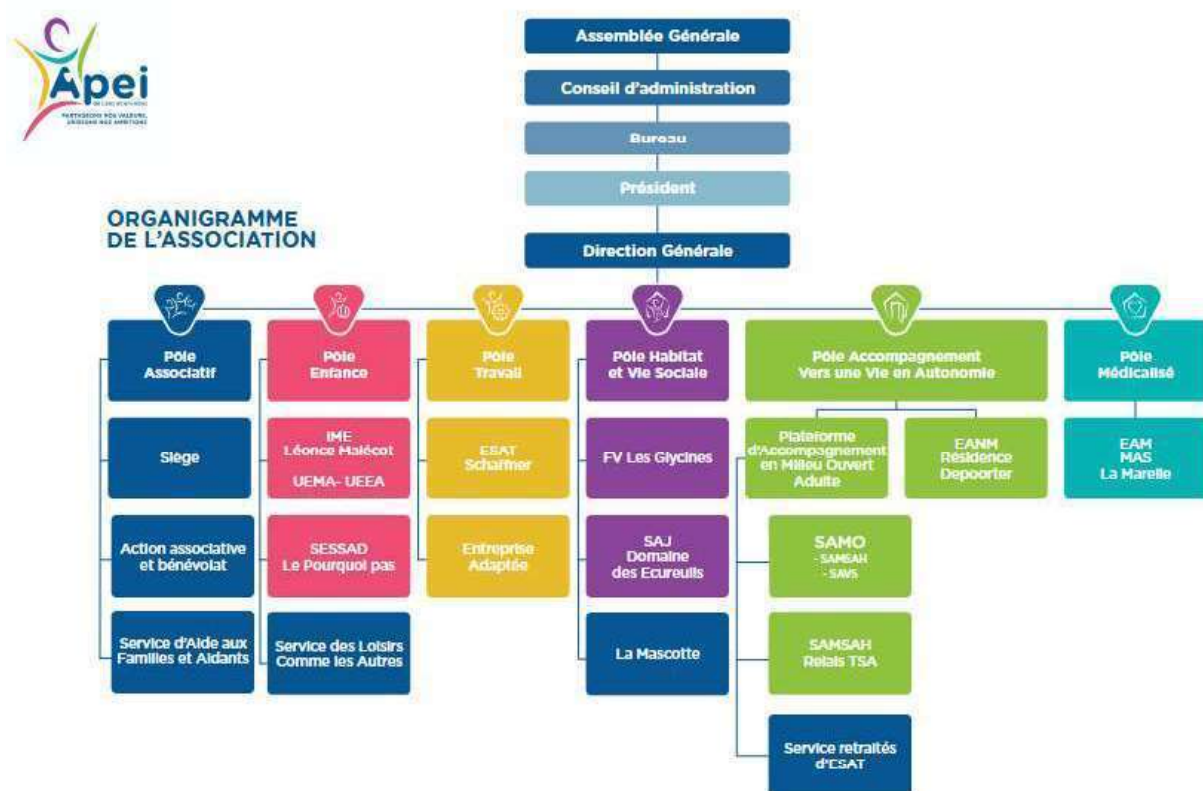


Table des matières

I. Présentation de l'association Apei de Lens et environs	3
II. Projet social d'Aide à la Vie Partagée à Liévin	4
Description du projet d'habitat inclusif Galilée de Liévin	4
Les partenaires du projet.....	4
Le projet collectif	6
III. Notre demande de subvention au Conseil Départemental du Pas-de-Calais.....	9
IV. Plan de financement.....	11
V. Projet architectural	12
VI. Calendrier	14
Devis en annexe	

I. Présentation de l'association Apei de Lens et environs

L'Apei de Lens et environs est une association familiale et militante, engagée depuis plusieurs décennies dans la défense des droits et la promotion de l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel et psychique. Elle accompagne près de 1 000 personnes grâce à un réseau d'établissements et de services répartis sur plusieurs communes du territoire, dont Lens, Liévin, Grenay ou encore Harnes. L'Apei de Lens gère notamment plusieurs foyers d'hébergement, foyers de vie, et ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), et déploie de nombreux projets innovants autour de la citoyenneté, du logement, de l'emploi et de l'inclusion.



Le pôle accompagnement vers une vie en autonomie est le pôle référence de l'Habitat Inclusif à l'Apei de Lens et environs.

Un extrait du rapport d'activité 2024 de l'association, concernant ce pôle figure dans les annexes de ce dossier.



II. Projet social d'Aide à la Vie Partagée à Liévin

Description du projet d'habitat inclusif Galilée de Liévin

Le projet "Galilée" est un projet d'habitat inclusif situé au 1-3 rue Galilée à Liévin, dans une ancienne maison de mine rénovée en profondeur pour devenir un lieu de vie partagé pour 7 personnes en situation de handicap intellectuel. Parmi ces personnes, 6 participeront au projet collectif d'aide à la vie partagée favorisant l'entraide et le lien social, et une personne occupera un logement "tremplin" en rez-de-chaussée indépendant et accessible PMR.

Les futurs locataires sont des adultes accompagnés par l'Apei de Lens, travailleurs en ESAT sur les communes de Lens, Liévin ou Grenay, disposant d'un niveau d'autonomie suffisant pour accéder à un logement individuel, mais nécessitant un accompagnement souple pour garantir la sécurité, le lien social et la gestion du quotidien. Ils ont été impliqués dès l'origine dans la définition du projet, et participent encore aujourd'hui à son évolution, notamment à travers les ateliers d'expression et de conception participative animés par Novoloco et FX Conseils. Leurs attentes ont porté sur la localisation du projet, le souhait d'avoir des espaces privatifs tout en maintenant une dynamique collective, et des lieux conviviaux adaptés à leurs rythmes de vie.

Les partenaires du projet

Partenaires financiers :

- Conseil Départemental du Pas-de-Calais : premier financeur du projet via la signature d'une convention AVP en date du 20 décembre 2022.
- Fondation Ceetrus : aide à la rénovation énergétique du bâtiment
- Fondation MACIF : financement de l'ingénierie de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.
- Fonds de dotation Osmose : soutien global au projet
- Anah (Agence nationale de rénovation de l'habitat) : conventionnement dans le cadre d'un nouveau dispositif national « habitat collectif innovant » avec une aide financièrement à la hauteur de 45% du montant hors taxe du total des travaux de rénovation énergétique très performante (passage d'une étiquette DPE G à B)
- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) : instruction dossier Anah, aides éco-matériaux (1000€/logement) et aides rénovation énergétique.
- Action Logement : subvention dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville
- Fondation IAD : aide à la rénovation énergétique du bâtiment

**Partenaires techniques :**

L'Apei de Lens a confié la maîtrise d'ouvrage à l'association Novoloco, dont elle a participé à la structuration en 2020 et dont elle est aujourd'hui membre de la gouvernance. Cette coopération permet à l'Apei de Lens de se consacrer pleinement au projet social tout en bénéficiant de l'ingénierie foncière et technique de Novoloco pour le montage, le suivi et la réalisation du projet immobilier.

La maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage sont assurées par le cabinet FX Conseils, partenaire historique de l'Apei de Lens, en lien étroit avec Novoloco et les futurs habitants.

Partenaires opérationnels :

Le projet est articulé avec les foyers et ESAT de l'Apei de Lens (Lens, Liévin, Grenay), qui accompagnent les bénéficiaires dans leur parcours de vie. Ces structures jouent un rôle actif dans l'identification des personnes pouvant accéder à un habitat semi-autonome, et dans l'accompagnement vers ce nouveau cadre de vie. Le lien quotidien avec les équipes éducatives permet une coordination renforcée et la continuité de l'accompagnement autour du logement. A développer ?

Les bénévoles de l'Apei de Lens, dont certains sont parents de personnes accompagnées, contribueront à l'animation de la vie collective (sorties, repas partagés, jardinage...), en lien avec le coordinateur AVP. Ils participent aussi à l'accueil des habitants dans le quartier, favorisant leur intégration sociale et le lien avec les voisins. A développer ?

L'admission d'une personne vivant avec un handicap dans un logement inclusif peut représenter une prise de risque. Les proches de la personne et la personne elle-même peuvent penser qu'elle n'a pas les capacités de vivre en autonomie.

Les familles et les proches-aidants ont une place dans ce dispositif d'habitat inclusif soit dans la co-construction du projet de vie sociale et partagée, soit dans la vie sociale quotidienne.

Certains projets montrent que des personnes, ayant vécu au domicile familial jusqu'à leur arrivée en habitat inclusif, ont encore aujourd'hui une famille qui intervient dans leur quotidien. Cela peut limiter également la prise d'autonomie. Un travail doit être effectué avec les familles pour que les habitants puissent s'émanciper.

Dans d'autres projets, les familles ont besoin d'être rassurées puisqu'elles sont observatrices de la prise d'autonomie d'un proche qu'elles ont peut-être vu grandir en établissement médico-social.



Le projet s'inscrit en cohérence avec d'autres dynamiques locales, comme le projet d'habitat inclusif de l'Illet Bleu à Liévin, porté par des familles d'enfants autistes, qui ont bénéficié de l'accompagnement de l'Apei de Lens dans leur structuration. A développer ?

La ville de Liévin est partie prenante du projet depuis l'origine (2020). Elle a identifié le bâtiment, alors vacant depuis plus de 15 ans, et proposé sa cession via son CCAS. Des COPIL réguliers sont organisés avec Novoloco et les services de la Ville. Lors de l'un de ces comités, la Ville a proposé de nommer le projet "Résidence Lili Leignel", en hommage à l'ancienne résistante déportée, ayant vécu à Liévin. Celle-ci a donné son accord et sera conviée à l'inauguration.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) soutient activement le projet, inscrit dans une logique de revalorisation du patrimoine minier en périmètre "Action Cœur de Ville". Elle accompagne l'instruction des aides à la pierre et des dispositifs de rénovation énergétique.

Le projet collectif

Le public visé est composé de 7 adultes en situation de handicap intellectuel, travailleurs en ESAT (Grenay, Liévin, Lens). Le projet répond à leur souhait de vivre de manière autonome, en ville, dans un logement adapté. Ils ont participé à toutes les étapes de conception via des ateliers de maîtrise d'usage, permettant de définir l'organisation des espaces, les usages collectifs, les besoins en accompagnement, les règles de vie commune et les modes de gouvernance partagée. Cette implication constitue une première étape vers la citoyenneté active et la responsabilisation dans la vie quotidienne. A développer ?

L'animation de la vie partagée sera assurée par un(e) coordinateur(trice), recruté(e) par l'Apei de Lens dans le cadre de la convention AVP signée avec le Département le 20 décembre 2022.

L'appui aux habitants d'un dispositif d'habitat inclusif se décline en 4 grandes dimensions :

- **La veille et la sécurisation de la vie à domicile**

Etant donné que les logements individuels sont regroupés au même endroit, la veille sera assurée par une attention mutuelle des habitants eux-mêmes, dans une logique de vivre ensemble.

L'animateur, à travers les actions proposées dans le cadre du projet de vie sociale et partagée, pourra détecter les éventuelles difficultés et assurer une assistance en cas de problème. Il veillera ainsi au bon fonctionnement de la dynamique collective dans le respect de chacun (préparation accueil et départ d'un habitant, gestion des conflits...). De plus, en



fonction des besoins et attentes des habitants, des professionnels extérieurs pourront être amenés à intervenir au domicile et participeront également à cette veille.

L'ensemble des accès au bâtiment et cheminements respecterons la réglementation PMR. Afin d'apporter plus de sécurité et de confort, chaque logement sera équipé de volets électriques avec équipement domotique pour faciliter l'usage du logement par l'habitant.

- **Le soutien à la convivialité**

L'animateur devra empêcher le repli sur soi et le risque d'isolement et de solitude des habitants. Ce soutien passera par l'organisation d'activités et d'animations collectives, qui permettront de partager des moments de convivialité tous ensemble :

- Au sein et en dehors de l'habitat
- Sur différentes thématiques (culturelles, loisirs, sportives, festives...)
- La semaine ou le week-end et en journée ou en soirée

A minima, une animation collective par semaine sera proposée aux habitants, qui pourront s'y inscrire selon leurs souhaits. Seront également programmées des activités type soirée à thème en semaine et des activités/sorties organisées en week-end au moins deux fois par mois. Une salle commune et un jardin partagé seront mis à disposition des habitants et seront de véritables atouts afin de faire vivre ces activités et animations.

La recherche de l'inclusion nous incitera à associer, des bénévoles, la famille, les amis et les habitants du quartier lorsque cela est possible.

- **Le soutien à l'autonomie de la personne**

Dans un premier temps, en fonction de la situation des habitants, de leur degré d'autonomie et de leur type de handicap, les habitants peuvent faire appel à des services à domicile tels que les SAMSAH, SAVS, SSIAD, SAAD et SPASAD qui interviennent dans le champ de l'autonomie pour l'aide au ménage, à la cuisine, à la toilette, aux déplacements...

Ces services apporteront des prestations adaptées aux besoins des habitants et qui pourront être individualisées et/ou mutualisées et/ou mises en commun entre plusieurs habitants.

L'animateur du dispositif aura ici un rôle essentiel de catalyseur pour favoriser la mise en commun et la mutualisation.

Dans un deuxième temps, en complément des aides déjà existantes et exercées par les services sociaux et médico-sociaux compétents, l'animateur impulsera une dynamique d'animations collectives afin de rendre les habitants plus acteurs et participants à leur projet et de faire vivre le collectif dans un objectif de soutien à l'autonomie. Le projet de vie sociale et partagée pourra prévoir des aides de soutien à l'autonomie, de manière individuelle ou collective (ex : ateliers préventifs...)



Dans un dernier temps, le soutien à l'autonomie passe aussi par l'appui aux démarches administratives et logistiques de l'habitant, dans le cadre de la gestion de son logement. L'existence d'un locataire intermédiaire, dont le métier est l'accompagnement des personnes, facilitera les liens avec le propriétaire, lui-même bailleur social.

- **L'aide à la participation sociale et citoyenne**

Le projet de vie sociale et partagée permettra aux habitants de s'insérer dans la vie du quartier et de la commune et de mener une vie citoyenne. Des liens avec le voisinage seront à privilégier en participant à la fête des voisins, au dispositif « voisins solidaires », à la braderie, etc.

L'animateur aidera les habitants à la mise en relation avec les interlocuteurs compétents pour recourir aux services et aux droits.

Son rôle sera d'assurer la dynamique collective, de soutenir les habitants dans la gestion du quotidien (courses, cuisine, médiation), de créer du lien entre les habitants et le quartier, et de faire le lien avec les professionnels de l'Apei de Lens, les partenaires locaux et les familles. Ce poste est essentiel pour garantir la pérennité du projet, prévenir l'isolement, et assurer une régulation au sein du collectif. A développer ?

Le projet d'habitat inclusif de Liévin est un modèle de logement social innovant, reposant sur la participation active des personnes concernées, la solidarité entre pairs, et l'ouverture au territoire. Il vise à créer un cadre de vie sécurisé, évolutif et citoyen, dans lequel les personnes peuvent s'épanouir, se projeter dans l'avenir, et renforcer leur autonomie. A développer ?



III. Notre demande de subvention au Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Par le présent dossier, l'Apei de Lens sollicite une subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour contribuer au financement des aménagements spécifiques nécessaires à l'accessibilité du projet d'habitat inclusif "Galilée". Ces aménagements ont pour objectif de garantir une pleine accessibilité et un confort d'usage aux personnes à mobilité réduite, conformément aux valeurs d'inclusion qui fondent le projet.

Les travaux envisagés concernent notamment :

- L'aménagement d'une cuisine adaptée pour le logement tremplin du rez-de-chaussée ;
- L'installation d'une salle de bain adaptées PMR dans ce même logement ;
- La création d'un accès PMR indépendant au logement tremplin via la rue du Temple ;
- La mise en place d'un cheminement PMR depuis la rue Galilée pour avoir un accès PMR aux logements du rendez-de-chaussée via le jardin et la terrasse ;
- La motorisation de l'ensemble des volets pour chaque fenêtre ;
- L'installation d'un éclairage automatique avec détecteur de présence dans les circulations ;
- La pose d'un sol souple au rez-de-chaussée et au premier étage, facilitant la circulation tout en apportant un confort acoustique et thermique.

Ces aménagements constituent des éléments structurants pour garantir l'autonomie, la sécurité et la qualité de vie des futurs résidents, en cohérence avec le projet d'Aide à la Vie Partagée.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des coûts d'installations, ainsi que leur détail dans les pièces jointes du présent dossier (devis).

Désignation	Entreprise	Prix TTC
Cuisine PMR logement tremplin	Howdens	4 986,62 €
Salle de bain PMR logement tremplin	Frigory	4 709,736 €
Accès et cheminements PMR	TML Bâtiment et TP	24 560,16 €



Motorisation des volets	GLC Menuiseries	4 158 €
Eclairage automatique	PANDELEC	1 593,6 €
Sol souple	SPIB Bauduin	18 712,65 €
Total		58 720,766 €

Nous sollicitons une subvention d'un montant de 42 000 €, dans le respect du plafond d'aide applicable. Ce montant sera complété par un cofinancement de 16 720,766 € (en cours de mobilisation) auprès de partenaires privés et institutionnels.



IV. Plan de financement

Budget prévisionnel d'investissement : habitat inclusif Liévin

Charges	Montant TTC	Produits	Montant TTC
Frais d'acquisition et frais de notaires	60 000 €	Financement investissement acquis (Fondation Ceetrus, Fondation MACIF, Fonds de Dotation Osmose)	65 000 €
Etudes et diagnostics préalables	4 800 €	Subvention CD62	42 000 €
Travaux de rénovation	725 891 €	Subvention Action Logement (programme Action Cœur de Ville)	74 970 €
		Subvention ANAH	264 863 €
Taxes et assurances	12 120 €	Subventions CALL	10 500 €
Salaires et charges Maitrise d'ouvrage, Honoraires Maitrise d'œuvre, architecte, AMO, CT/CSPPS, Coordinateur SSI	168 306 €	Emprunts bancaires (CIC, Société Générale, Banque des Territoires) Emprunt 20 ans à 3,5%	453 784 €
		Subventions en cours de sollicitation (Fondation Saint-Gobain, Fondation IAD, Fondation Abbe Pierre, Fondation Castorama, etc)	60 000 €
Total des charges	971 117 €	Total des produits	971 117 €

V. Projet architectural

Le projet architectural de l'habitat inclusif « Lili Leignel » à Liévin vise la réhabilitation complète d'une ancienne maison de mine, située au croisement des rues Galilée et du Temple à Liévin, en un lieu de vie partagé et inclusif pour 7 personnes en situation de handicap intellectuel. Ce bâtiment patrimonial, vacant depuis plus de 15 ans, est transformé en profondeur pour offrir un cadre de vie fonctionnel, chaleureux et pleinement accessible, dans une logique de sur-mesure au service des habitants.

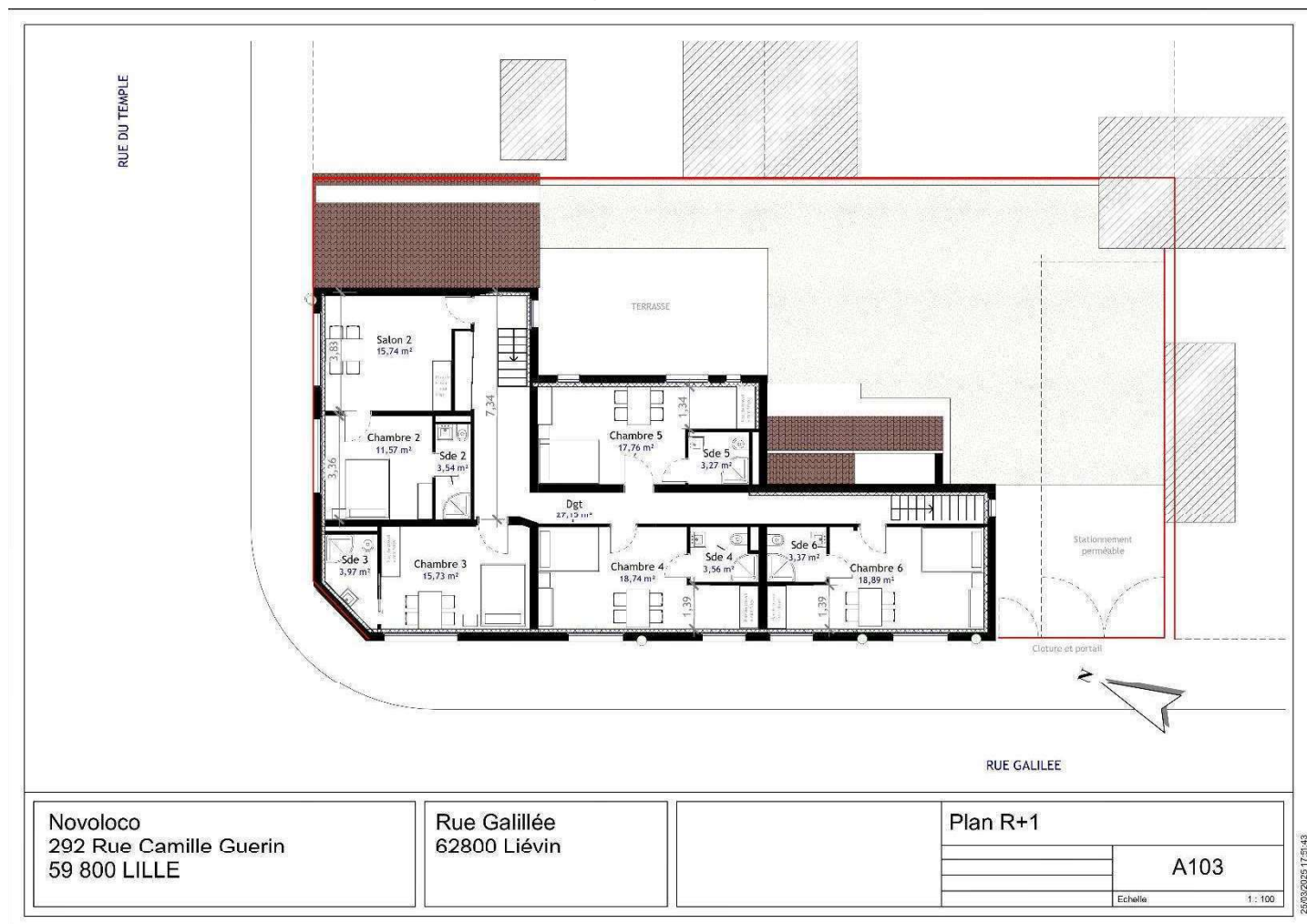
Le rez-de-chaussée accueille notamment :

- Un logement indépendant PMR, dit « logement tremplin », accessible directement depuis la rue du Temple. Il est composé d'un salon spacieux, d'une chambre adaptée, d'une salle d'eau PMR, ainsi que d'un accès direct au jardin et à la terrasse.
- Une cuisine partagée et une salle à manger commune, ouvertes sur une salle de vie collective, créant un cœur de maison propice aux temps conviviaux, aux repas communs et aux activités de groupe.
- Des espaces de service : buanderie, chaufferie, bureau pour l'équipe éducative.





Le premier étage est dédié à la l'habitat inclusif, avec 6 logements individuels, toutes équipées d'un coin kitchenette et d'une salle d'eau privative, garantissant ainsi l'intimité et l'autonomie de chaque résident. L'ensemble des logements sont organisées autour de l'espace de vie partagé au rez-de-chaussée, sous la forme d'un grand salon collectif pensé comme un espace de détente, d'échange et de socialisation.



L'organisation intérieure combine espaces privatifs et partagés, favorisant l'équilibre entre autonomie individuelle et vie collective. Des cheminements PMR permettent une circulation fluide entre les différents espaces, du logement tremplin au jardin. Les matériaux utilisés (sols souples, équipements motorisés, signalétique adaptée) sont choisis pour assurer un haut niveau d'accessibilité et de confort.

Le bâtiment ouvre sur un jardin paysager, accessible depuis les deux rues, avec une terrasse et un espace de convivialité. Un stationnement perméable est prévu côté rue du Temple. La rénovation respecte à la fois le caractère patrimonial du bâti (typique du Bassin Minier) et les exigences de performance énergétique (étiquette B projetée), avec des aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pensé dans une logique d'urbanisme circulaire, ce projet architectural est à la fois une réponse aux besoins sociaux identifiés par l'Apei de Lens et un acte de valorisation du patrimoine bâti local, au service d'une société plus inclusive.



VI. Calendrier

2024

Dépôt PC 19/11/2024

Signature compromis vente
18/12/2024

2025

Validation PC 11/02/2025

PC purgé 30 avril 2025

Signature Acte de vente 25 juin

Début travaux
septembre/octobre

2026

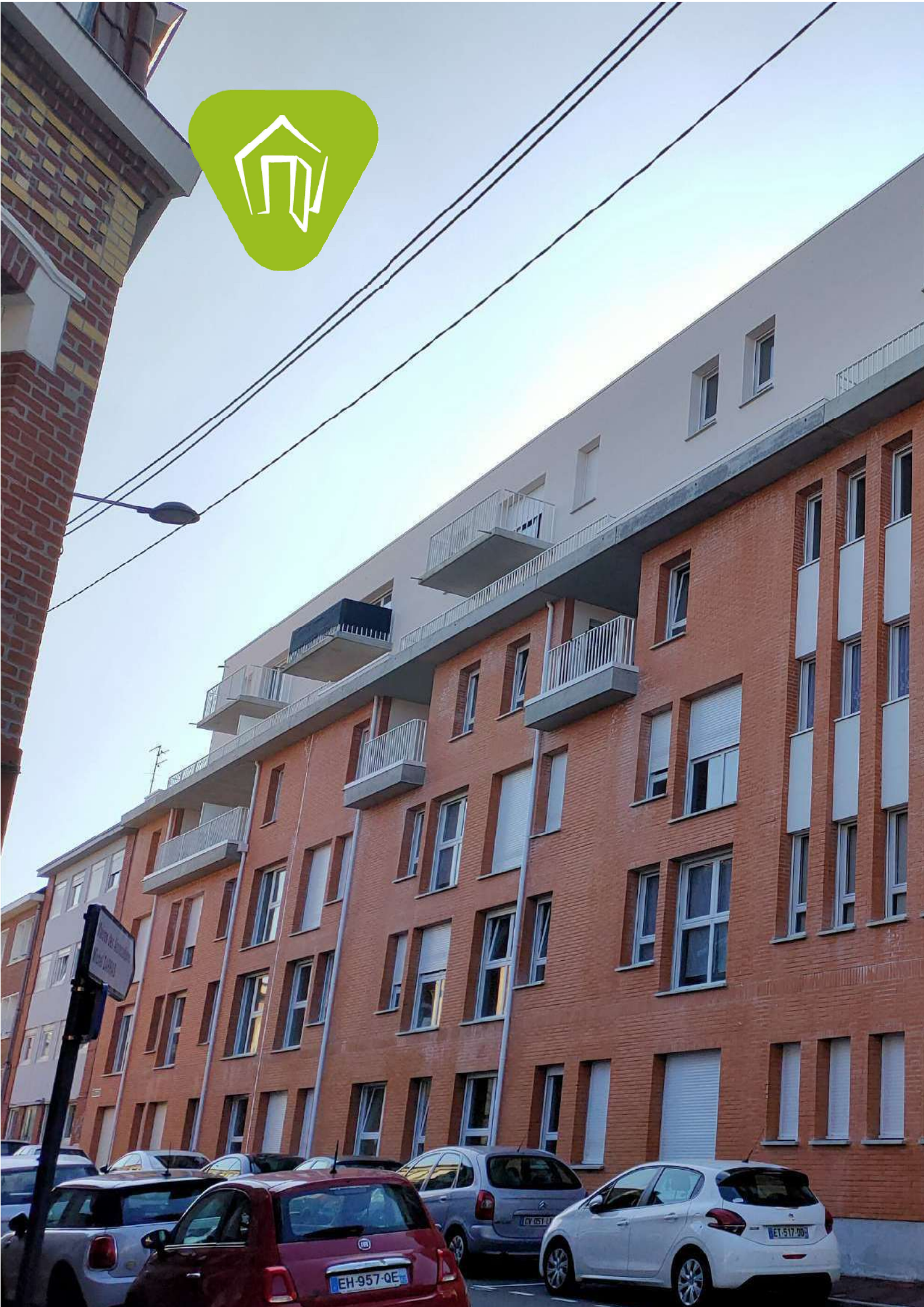
Livraison avant la fin d'année

Prise à bail avant la fin d'année

L'ANNÉE 2024 AVEC VOUS



*À vos marques, prêts,
venez nous rejoindre !*



PÔLE ACCOMPAGNEMENT VERS UNE VIE EN AUTONOMIE

Temps forts de 2024

- Déménagement des habitants du Foyer les Horizons à la Résidence Depoorter
- 1ers temps de convivialité : Soirée moules frites et fête du nouvel an
- Extension d'agrément de 30 places d'accompagnement au SAMO
- Organisation de la soirée de clôture des festivités « Jeux Olympiques »
- Création de vidéos pour travailler les habiletés sociales des adultes vivant avec un TSA



200 personnes



51 professionnels

CUISINE PÉDAGOGIQUE : AUTONOMIE, APPRENTISSAGES ET CONVIVIALITÉ AU CŒUR DES REPAS

À la Résidence Depoorter, favoriser l'autonomie fait partie intégrante du projet d'accompagnement. Cela passe aussi par les repas. Depuis la fin de la cuisine collective, chaque habitant peut choisir de prendre ses repas dans son appartement en autonomie, ou de les préparer en groupe, au sein de la cuisine pédagogique.

Pensée comme un véritable outil éducatif, cette cuisine permet d'apprendre à cuisiner, à utiliser le matériel, à planifier un repas – des gestes du quotidien essentiels pour tendre vers plus d'autonomie. Les maîtresses de maison accompagnent les personnes dans ces apprentissages, avec bienveillance et en s'adaptant aux capacités et envies de chacun.

Une fois par mois, la Commission Menu rassemble les habitants, les maîtresses de maison et le référent éducatif. C'est un temps d'échange, où les habitants expriment leurs envies de plats, partagent leurs idées, et participent à la construction des menus. Ces moments renforcent leur implication tout en tenant compte de leurs goûts et de leurs besoins.



Mais la cuisine pédagogique, c'est aussi un espace de vie, de lien et de plaisir. « C'est un moment d'échanges où on apprend à mieux se connaître. On rigole beaucoup, Didier ramène son enceinte, on met de la musique, parfois on danse en cuisinant ! », confie Marcelline. Au-delà de l'aspect technique, c'est une expérience humaine partagée, où chacun trouve sa place.

Les maîtresses de maison y voient un enrichissement de leur mission. En lien avec les équipes éducatives, elles observent les capacités de chacun, valorisent les efforts, et accompagnent les habitants dans leur progression. « Je prends plaisir à les voir fiers de leurs plats. Ils se sentent valorisés et ça leur donne envie de continuer », explique Céline.

Lorsque les bases sont acquises, certains habitants débutent un cycle d'apprentissage plus individualisé dans leur logement. Le matériel, identique à celui de la cuisine pédagogique, facilite ce passage vers plus d'autonomie. Didier, par exemple, a déjà cuisiné seul : « J'ai préparé des côtes de porc, des steaks hachés, une salade de concombre... Parfois je mange chez moi, parfois je descends en cuisine pédagogique, c'est bien d'avoir le choix. »

À travers la cuisine, c'est donc bien plus qu'un repas qui se prépare : c'est un pas vers l'autonomie, la confiance en soi et le vivre-ensemble.



Le témoignage de Chloé, Chargée de projets mobilités inclusives chez Tadao



« Grâce à notre partenariat avec l'Apei de Lens et environs, nous avons pu mieux comprendre les enjeux auxquels sont confrontés les professionnels du secteur et les personnes en situation de handicap en matière de mobilité. Ensemble, nous avons conçu des outils d'apprentissage innovants, permettant aux éducateurs spécialisés d'accompagner chacun de manière individualisée vers plus d'autonomie et de liberté dans ses déplacements. Cette collaboration a également nourri notre propre réflexion interne, en nous inspirant à améliorer nos pratiques d'accueil, d'inclusion et d'adaptation des postes, ainsi que nos processus de recrutement. »

L'ACCÈS AUX TRANSPORTS EN COMMUN : UN LEVIER D'AUTONOMIE ET D'INCLUSION

Se rendre au travail, faire ses courses, visiter ses proches, participer à une activité... autant de situations du quotidien qui nécessitent de savoir utiliser les transports en commun. Pourtant, entre la planification d'un itinéraire, la validation d'un titre de transport ou la navigation sur un site web, cela peut vite devenir complexe, notamment sur les réseaux de la CALL et de la CAHL.

C'est pourquoi la Plateforme d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO et SAMSAH relais TSA) a répondu à l'appel de TADAO, engagé en 2024 dans la création d'une boîte à outils dédiée aux personnes en situation de handicap, afin de faciliter l'apprentissage du bus en toute sécurité.

Les professionnels de la Plateforme d'Accompagnement en Milieu Ouvert ont partagé leur expertise et participé à l'élaboration des outils, tandis que plusieurs personnes accompagnées ont prêté leur talent à la réalisation de courts-métrages pédagogiques de 4 minutes, qui illustrent les accompagnements en mobilité.

Bientôt, trois professionnelles – Marielle, Anaïs et Lyse – deviendront «référentes TADAO» et accompagneront les usagers dans la prise en main de ces outils.

Nous sommes fiers de contribuer à cette initiative en faveur d'une mobilité plus inclusive, faisant des transports en commun un véritable vecteur d'autonomie.



TADAO

Pôle Solidarités

Direction de l'autonomie et de santé

..... CONVENTION

Objet : Subvention d'investissement – Habitat Accompagné

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 15 septembre 2025 ;

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

Nom du porteur sise/sis xx rue xx, code postal, ville représentée par son/sa président/te, **Monsieur/Madame xx**, statutairement mandaté à cet effet,

ci-après désigné par « le bénéficiaire »

d'autre part.

Vu : le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3211-1 ;

Vu : le code de l'action sociale et des familles ;

Vu : la stratégie relative à l'habitat accompagné des personnes en situation de handicap et la validation du cahier des charges habitat accompagné adoptés par délibération de la Commission Permanente du 6 mars 2017 ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » notamment l'ambition 11 « développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social » ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 portant adoption du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre en autonomie dans un département inclusif » notamment l'engagement 2 « répondre aux besoins des personnes vivant à domicile et à ceux qui les accompagnent » ;

Vu : la demande de subvention d'investissement présentée par **Nom du porteur...** en date du ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente en date du 15 septembre 2025 autorisant le Président du Conseil départemental à signer la présente convention ;

Vu : l'autorisation de programme inscrite au budget départemental à l'opération C02 - 425C08 – subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées

Surlignage jaune : à compléter

Déclaration préalable :

Le bénéficiaire déclare être en conformité avec les règles et obligations comptables et fiscales qui s'appliquent aux associations.

Celui-ci déclare que l'activité pour laquelle il a sollicité la subvention n'est pas assujettie de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) et qu'il n'a pas exercé d'option pour l'assujettir volontairement à cette taxe. En conséquence, xxx déclare ne pas récupérer la T.V.A au titre de l'activité subventionnée.

Il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : OBJET

Le Département du Pas-de-Calais accorde à Nom du porteur du projet, une subvention d'investissement d'un montant de XX €, pour compenser des adaptations liées au handicap pour XX logements, propriétés de XXX, destinés à des personnes locataires de nom de l'habitat... situé à ville .

Le montant de la subvention correspond à l'étude des devis et à l'attribution de 6 000 euros maximum par logement conformément au cahier des charges.

ARTICLE 2 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature jusqu'à la fin du délai d'achèvement des travaux défini à l'article 3.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- commencer les travaux repris à l'article 1 dans un délai d'un an à compter de la date de la délibération d'octroi de la subvention ;
- achever les travaux repris à l'article 1 dans un délai de deux ans à compter de la date de la délibération d'octroi de la subvention ;
- affecter le montant de la subvention au financement du projet, à l'exclusion de toute autre dépense ;
- produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans un délai de 6 mois suivant la fin des travaux.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION/CHARTRE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'attention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés web et réseaux sociaux), dossards et sur tous supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse ;
- associer le Département aux différents points de presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département ;

Surlignage jaune : à compléter

- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, pop up...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

ARTICLE 5 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention prévue à l'article 1 sera acquittée en un seul versement après signature de la convention par les deux parties.

Le virement sera effectué sur le compte de **Nom du porteur...** ouvert à la banque **.....** sous l'IBAN **.....**.

ARTICLE 6 : CONTRÔLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux. Ce contrôle peut s'effectuer sur pièce et en cas de besoin sur place. Le bénéficiaire doit tenir à disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'élaboration de l'opération subventionnée.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS ET AVENANTS

Toute modification des conditions d'exécution ou des modalités de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant à la convention.

ARTICLE 8 : RESOLUTION/SANCTION

Le bénéficiaire s'engage à informer sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception le Département du Pas-de-Calais de tout fait de nature à entraîner le non-respect des dispositions prévues par la présente convention.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure et restée vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

En cas de résiliation par le Département, celui-ci se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel de l'aide octroyée.

ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, les litiges qui pourraient résulter de l'application des présentes seront portés devant le tribunal administratif de Lille.

Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président du Conseil départemental

Pour **Nom du porteur,**

Le/la Président/e

Jean-Claude LEROY

Xx XX

Surlignage jaune : à compléter

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

RAPPORT N°41

Territoire(s): Montreuillois-Ternois, Lens-Hénin

Canton(s): Tous les cantons des territoires

EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2025 HABITAT ACCOMPAGNÉ

L'Habitat Accompagné est un dispositif appartenant à une stratégie globale relative à l'offre d'habitat intermédiaire et accompagné et s'inscrivant dans le Pacte des solidarités humaines 2022-2027 ainsi que dans le Schéma départemental de l'Autonomie 2023-2027.

Le cahier des charges de l'Habitat Accompagné, actualisé et adopté par la Commission Permanente en date du 6 mars 2017, permet à des personnes adultes en situation de handicap de plus de 20 ans et bénéficiant d'une reconnaissance par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de résider dans des logements autonomes en milieu ordinaire et de bénéficier d'un accompagnement pour développer et maintenir leurs capacités à vivre en toute autonomie. Il priorise l'accès du public en sortie d'établissement médico-social ou les personnes sur liste d'attente pour entrer en établissement.

Il prévoit également un accompagnement par un Service Autonomie à Domicile (SAD) unique, tout en garantissant le respect du libre choix de la personne, et la possibilité d'attribuer des aides individuelles de droit commun : Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Aide-Ménagère au titre de l'Aide Sociale (AMAS) avec une possibilité de mise en commun de la PCH.

Afin de compenser les adaptations liées au handicap, une aide à l'investissement peut être allouée (montant de 6 000 € maximum par logement). Cette aide s'adresse à tout porteur dont le projet répond aux exigences du cahier des charges départemental. Cette aide est également conditionnée à l'analyse d'un dossier de présentation accompagné notamment de devis correspondant aux adaptations envisagées, telles que la mise en accessibilité des logements (comme l'adaptation d'une salle de bain ou d'une cuisine) ou des outils favorisant l'autonomie des personnes (par exemple, la motorisation des équipements).

A ce jour, 14 projets d'habitat accompagné ont déjà bénéficié du soutien à l'investissement du Département.

Deux nouveaux projets répondant au cahier des charges sont présentés, ci-dessous, par des porteurs qui sollicitent une aide à l'investissement auprès du Département.

Ces deux porteurs ont été retenus au premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le Département en 2022 pour bénéficier de l'Aide à la Vie Partagée (AVP)

dans le cadre du déploiement des habitats inclusifs.

I. Demande de subvention d'investissement pour le projet d'Habitat Accompagné porté par l'APEI G.A.M.

L'APEI GAM (Groupement Arras Montreuil) porte un projet d'habitat inclusif au sein de la résidence « Le Cabestan » ouverte depuis le 15 août 2021 à Berck-sur-Mer (territoire du Montreuillois). Proche du centre-ville et à proximité de la mer, cette résidence, composée de 12 studios et de 2 appartements de type F3, permet l'accès à un logement inclusif à 15 personnes en situation de handicap mental avec, pour certaines, une pathologie psychiatrique associée.

Un projet d'amélioration et d'adaptation de ces logements est envisagé afin de remédier aux difficultés d'accessibilité aux équipements des cuisines et des salles de bain.

En effet, un aménagement des cuisines permettrait d'améliorer la fonctionnalité, l'ergonomie et la sécurité des équipements mais aussi de répondre à la demande des résidents souhaitant la mise en œuvre d'apprentissages culinaires.

Afin de sécuriser les salles de bain, de permettre un entretien plus aisé et ainsi d'envisager un maintien plus long dans le logement, tout en prévenant les effets du vieillissement, l'APEI GAM souhaiterait équiper les salles de bain de parois de douche et de barres de maintien, dans le but d'éviter les chutes.

Le dispositif déploie un projet de vie sociale et partagée, une alternative à l'institutionnalisation, à l'isolement social, en réponse aux besoins et aux attentes des usagers, en vue d'une inclusion en milieu ordinaire.

La résidence « Le Cabestan » bénéficie de l'ensemble des partenariats construits de longue date par l'APEI GAM. La société HLI, en sa qualité de bailleur social, se révèle être un soutien majeur à ce projet. Les conventions passées avec le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de l'Union pour la gestion des établissements des caisses de l'Assurance Maladie (UGECAM), le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), les Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) et les acteurs de la santé sont également des atouts non négligeables.

Pour l'équipement des cuisines, les fournisseurs ciblés seraient en mesure de démarrer les travaux au dernier trimestre 2025 et, s'agissant des salles de bains, à compter du mois de novembre 2025.

Ainsi, et conformément au cahier des charges, il vous est proposé de soutenir ce projet en attribuant à l'APEI GAM une subvention d'investissement ponctuelle de 71 850€ afin d'équiper les logements de 14 cuisines adaptées (pour un montant de 64 150€) et 7 parois de douche (pour un montant de 7 700€).

II. Demande de subvention d'investissement pour le projet d'Habitat Accompagné porté par l'APEI de Lens et environs

L'APEI de Lens et environs porte un projet de création d'un habitat accompagné sur la commune de Liévin (territoire de Lens-Hénin) dont l'ouverture est programmée fin 2026.

L'habitat pourra accueillir 7 personnes adultes en situation de handicap intellectuel (travailleurs en Etablissement et Service d'Aide par le Travail) en capacité de prendre leur autonomie. Parmi ces personnes, 6 participeront au projet de vie sociale et partagée favorisant l'entraide et le lien social et une personne occupera en rez-de-chaussée un logement « tremplin » indépendant et accessible PMR.

Le projet architectural vise la réhabilitation complète d'une ancienne maison des mines. Le rez-de-chaussée se composera d'une cuisine partagée et d'une salle à manger commune, d'espaces de services ainsi que d'un logement indépendant. Le premier étage comprendra les six logements individuels. S'agissant des espaces extérieurs, un jardin paysager sera aménagé avec une terrasse et un espace de convivialité. L'APEI de Lens et environs a confié la maîtrise d'ouvrage à l'association Novoloco pour le montage, le suivi et la réalisation du projet immobilier. La maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage sont assurées par le cabinet FX Conseils, en lien étroit avec ladite association.

L'APEI de Lens et environs qui a obtenu un agrément au titre de l'intermédiation locative sera en charge de la coordination et la gestion du collectif. Un Service Autonomie à Domicile du territoire interviendra dans le projet avec la liberté pour les personnes de choisir ce service ou de faire appel à un autre service. L'identification et l'admission des futurs locataires seront menées dans une logique partenariale en lien avec les acteurs opérationnels du projet.

Le lancement des travaux est prévu au dernier trimestre 2025 pour une attribution des logements fin 2026.

Ainsi et conformément au cahier des charges, il vous est proposé de soutenir ce projet en attribuant à l'APEI de Lens et environs une subvention d'investissement ponctuelle de 42 000 € afin de contribuer au financement des installations spécifiques nécessaires à l'accessibilité du projet : cuisines et salles de bains adaptées ; motorisation des équipements et aménagements adaptés.

Il convient de statuer sur ces affaires et, le cas échéant :

- d'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 71 850 € à l'APEI GAM pour le projet décrit dans le présent rapport et joint en annexe 1 ;
- d'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 42 000 € à l'APEI de Lens et environs pour le projet décrit dans le présent rapport et joint en annexe 2 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions portant octroi de la subvention d'investissement, respectivement avec l'APEI GAM et l'APEI de Lens et environs, dans les termes de la convention jointe en annexe 3.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-425C08	20422/90425	Subventions d'équipements aux établissements pour personnes handicapées	6 060 000,00	6 060 000,00	113 850,00	5 946 150,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY